

28 mai 2015 -17:56

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2015

Création du Comité stratégique et du Comité de coordination du renseignement et de la sécurité

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création du Comité stratégique et du Comité de coordination du renseignement et de la sécurité.

Conformément à l'accord de gouvernement, le Collège du renseignement et de la sécurité est réformé. Il est remplacé par un Comité stratégique qui sert de relais entre le Comité de coordination et le Conseil national de sécurité.

Le Comité stratégique se charge tant de la préparation que de la mise en oeuvre de la politique et est constitué des représentants des membres du Conseil national de sécurité et du président du Comité de coordination. Le secrétariat du Comité stratégique est assuré par le SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Le Comité de coordination est quant à lui composé des dirigeants des autorités et des services concernés par la politique du renseignement et de la sécurité. Il élabore des propositions stratégiques, assure le suivi de la mise en oeuvre des priorités établies par le Conseil national de sécurité et garantit une collaboration efficace et un échange d'information entre les services et les autorités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>